

## PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 05/10/2022

Membres en exercice	73
Titulaires présents	30
Suppléants présents	7
Votants	37

Le cinq octobre deux mille vingt-deux à 09 heures 00, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, s'est réuni au pôle inter-consulaire, sous la Présidence de Monsieur Philippe DUCENE, Président du SDE24.

**Date de convocation :** 29/09/2022

**Secrétaire de séance :** Gilbert DE MIRAS

**PRESENTS :** Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Jacques DUMONTET, Dominique DURAND, COLOMBEL Sylvie\*, RODRIGUEZ Antonio\*, Serge MAZE, Gérard MARTIN, Gérard MOURET, Bernard FAGET, Marc MATTERA, Jean-François LARAVOIRE, Jean-Marie REGNIER\*, Alain MARTY, Frédéric BEAUVIER, Denis BROUILLAUD, Pierre JANAILLAC\*, Huguette VILLARD, Serge DOUMERC, Jean-Marie THOMAS, Josiane BOYER, Jean-Pierre LACOSTE, Philippe DUCENE, Florence GAUTHIER, Maurice CHABROL, Josiane SOURDET, Eric LAFONTAINE\*, Béatrice HAGEMAN, Alain BUFFIERE, Éric VARIN, Pierre CHEVALIER, Francis JAGOURG, Alain VILATTE\*  
René VISENTINI, Henri TONELLO, Flore BOYER, Jean François LABADIE\*, Gilbert DE MIRAS,

**\* Membres suppléants**

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**EXCUSES REPRESENTES :** Laurent PELLERIN, Alain PIERREFITE, Jean-Louis CHAZELAS, Jean-Marie MAIRE, Benjamin GLAISE, Jean René BERTIN, Claudine FAURE,

**ABSENTS EXCUSES :** Raymond FLEURY, Jean-Michel DREUIL, Joël EYMET, Bernard MAZET, Patrick TREILLE, Daniel CHAUME, Jean-Pierre DESVERGNE, Jean-François MATHIEU, Stéphanie CONTRERAS, Alain POINET, Michel AUGÉIX, Joël GADAUD, Pascal COURNARIE, François COURTEY, Michel LAROU MAGNE, Clovis TALLET, Dominique CAILLOU, Brigitte CABIROL, Claire HENON, Marc MELOTTI, Jean François MARTINET, Éric DUBOIS, Alain CASTANG, Christian BORDENAVE, Jean Pierre FRAY, Agnès DAURIAC, Jean Luc SANCHEZ, Marie-Rose VEYSSIERE, Georges ELIZABETH, Philippe GEORGES, Thierry BOIDE, Christian BROUSSE, Delphine LABAILS, Emeric LAVITOLA, Rodolphe DELCROS, Anne MARCHAND.

**Administration et invités :**

**Présents :** Camille BOULLEVEAU Directrice Générale des Services, Catherine DORET Directrice Générale Adjointe, Estelle LACHAUD Directrice de l'Innovation et de la Transition Énergétique, Nicolas AUBIN Directeur des Travaux et du Contrôle, Laurence MICHAUD Adjointe à la direction, chargée des finances et des moyens généraux, M. Daniel FENAUX, Directeur Général de la SEM 24 Périgord Énergies, M. Jean-Noël COUSTY payeur départemental.

**Absents excusés :** M. Sébastien LAMONTAGNE, préfet de la Dordogne.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur Philippe DUCENE, Président, ouvre la séance à 9h15, puis il procède à la nomination d'un Secrétaire de séance pris au sein du Comité, M. Gilbert DE MIRAS est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

**SEM 24 Périgord Energies :**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel FENAUX, Directeur Général de la SEM 24 Périgord Energies qui présente les résultats 2017-2021, l'augmentation du capital et les résultats prévisionnels.

**Décisions du Président :**

Le Président rend compte des décisions prises depuis le comité du 1<sup>er</sup> juin 2022 dans le cadre de ses délégations, à savoir :

THEMATIQUES	NUMEROS	OBJETS
Transition énergétique	202201	Convention de regroupement des dépôts de CEE entre syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine
Electricité - Gaz	202202	Attribution du marché d'assistance au contrôle des concessions de distribution publique d'électricité et de gaz : Naldéo Stratégies Publiques
IRVE	202203	Attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicule Electriques : SETEC
IRVE	202204	Convention avec Enedis relative aux modalités de collaboration pour l'élaboration du Schéma directeur pour les infrastructures de recharges pour véhicules électriques

**OBJET :** Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 1er juin 2022

**RAPPORT N° 2022-10-078**

**Rapporteur :** M. Philippe DUCENE, Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal joint,

PRESENTS : 37

VOTANTS : 37

POUR : 37

M. le Président demande s'il y a des observations : pas d'observation, le procès-verbal du Comité Syndical du 1<sup>er</sup> juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

**OBJET :** Budget annexe IRVE - Décision modificative

**RAPPORT N° 2022-10-079**

**Rapporteur :** Monsieur Dominique DURAND, membre du bureau, délégué en charge des finances.

Après présentation de la décision modificative du BUDGET ANNEXE IRVE par Monsieur Dominique DURAND,

M. le Président demande s'il y a des questions : aucune question de l'assemblée ;

PRESENTS : 37

VOTANTS : 37

POUR : 37

La décision modificative du budget annexe IRVE est adoptée à l'unanimité.

**OBJET** : Rénovation énergétique des bâtiments publics : Intensification et accompagnement - Plan d'actions territoriales et demandes de financement.

---

**RAPPORT N° 2022-06-080**

**Rapporteur : M. Maurice CHABROL, Vice-Président.**

Vu la nécessité d'agir en faveur de la transition énergétique,

Vu l'empreinte carbone des bâtiments tertiaires, dont les bâtiments publics,

Vu la volonté du SDE 24 de territorialiser la lutte contre le changement climatique,

Considérant l'accompagnement des collectivités déjà réalisé par le SDE 24, via le paquet énergie – climat, dans l'aide à la décision pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, soit :

- 403 bilans de consommation
- 204 audits énergétiques

Vu l'importance de réaliser des rénovations énergétiques globales s'inscrivant sur du long terme,

Vu l'intérêt pour le territoire d'avoir un référent départemental qui impulse cette montée en compétence globale sur la rénovation énergétique des bâtiments, tant dans la réalisation des travaux que dans la mobilisation des utilisateurs,

Vu les demandes régulières des collectivités pour un accompagnement élargi du SDE 24 sur la phase travaux,

Il est proposé au Comité Syndical de :

Article 1 : Proposer aux collectivités intéressées, dans le cadre du paquet énergie – climat, que le SDE 24 soit maître d'ouvrage délégué pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics répondant aux critères de performance définis.

Article 2 : Lancer le projet Direct 2030 > 2050 soit Dordogne // Intensifier la rénovation énergétique des bâtiments publics, qui, en mutualisant au niveau départemental la rénovation énergétique des bâtiments public, a pour objectifs :

- La diminution de l'empreinte carbone des bâtiments publics et la maîtrise des coûts liés à la consommation énergétique, grâce aux travaux de rénovation énergétiques eux-mêmes, mais aussi par la mise en place d'une maintenance régulière et performante. Les utilisateurs seront au cœur de la démarche et bénéficieront d'actions de sensibilisation régulière à la sobriété énergétique ainsi que de formation à l'utilisation des bâtiments publics rénovés.
- La montée en compétence des entreprises locales, sur la thématique de la rénovation énergétique
- Le développement de matériaux ou procédés innovants, grâce notamment à des expérimentations dans le cadre des travaux de rénovation des bâtiments publics
- L'inscription de la démarche dans une stratégie de territoire connecté, partagé avec d'autres compétences et notamment l'éclairage public.
- L'attractivité des métiers liés aux travaux de rénovation énergétique et une action menée avec les organismes de formation

Article 3 : S'inscrire dans une volonté de bon sens collectif et travailler ainsi en chaîne d'ingénierie avec les autres partenaires des collectivités et notamment :

- L'agence technique départementale de la Dordogne et le CAUE pour ce qui concerne les travaux de rénovation énergétique et notamment leur lien direct avec la création d'îlots de fraîcheur

- Digital Valley et les instances de développement économique et de formation des territoires pour ce qui concerne la montée en compétence du territoire

Article 4 : Mobiliser l'ensemble des acteurs publics intéressés par l'utilisation d'objets connectés pour la gestion de leurs compétences, dans la volonté d'investir de façon mutualisée sur le territoire, afin de limiter les coûts de déploiement mais aussi l'empreinte carbone de cette numérisation du territoire (Le SDE 24 se fera accompagner par un bureau d'études spécialisé afin de définir le périmètre technique du projet et son organisation).

Article 5 : Cette opération globale Territoire en transition nécessite une ingénierie en études et en coordination. Elle permettra d'investir

1/ dans une intensification de la rénovation énergétique des bâtiments publics ambitieuse, avec la volonté d'une montée en compétence générale du territoire et ainsi un impact sur la transition énergétique globale du territoire

2/ dans des objets connectés et plus largement dans l'intelligence artificielle permettant, tant pour l'éclairage public que pour les bâtiments publics, de disposer d'outils de gestion à distance, pertinents et efficaces.

Thématique	Besoins	Urgence	Montant / an ou par mission	Total sur 3 ans	TRAVAUX	
Sobriété	Sensibilisation à la sobriété énergétique	2023	22 800 €	68 400 €	30 000 000 €	
	Animateur sobriété énergétique	2023	35 000 €	105 000 €		
Maîtrise d'ouvrage déléguée	Études énergétiques	2024	200 000 €	400 000 €		
	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction et la gestion des marchés mutualisés de maîtrise d'œuvre, de travaux et de maintenance	2022	50 000 €	150 000 €		
	Coordinateur chaîne d'ingénierie	2023	35 000 €	105 000 €		
Développement économique en faveur de la transition énergétique	Animation de groupes de travail pour faire remonter les savoir-faire locaux, les innovations en cours (techniques, procédés, matériaux), les besoins en formation...	2023	50 000 €	150 000 €		
	Acculturation des entreprises aux objets connectés, à l'innovation	2023 / 2024	50 000 €	150 000 €		
Territoire connecté	Du réseau aux objets connectés : Comment construire un programme d'actions qui servent la transition énergétique, en plaçant l'utilisateur au cœur du projet >>> Définition du programme	2023	150 000 €	150 000 €		10 000 000 €
	Création d'une application citoyenne pour l'usage des bâtiments publics via les objets connectés + outils de communication	2024	100 000 €	100 000 €		5 000 000 €
	Ingénieur	2023	50 000 €	150 000 €		5 000 000 €
Gestion de projet	Recherche de financements / benchmarking / communication	2022	30 000 €	90 000 €		
			772 800 €	1 618 400 €	50 000 000 €	

Cette ingénierie permettra d'investir dans la transition énergétique avec une vision prospective de long terme et en favorisant la montée en compétence du territoire.

Article 6 : Afin de financer cette opération globale Direct 2030 > 2050, le Comité syndical habilite le Président à déposer les demandes de subventions, en fonctionnement et en investissement, auprès des différents partenaires, soit :

- La Banque Européenne d'Investissement pour le mécanisme Elena
- Le FEDER
- L'Etat
- Le Conseil Régional
- Le Conseil Départemental

Article 7 : La recette issue de la vente des CEE générés par les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics réalisés dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée sera perçue, en totalité, par le SDE 24 (et non par les collectivités propriétaires des bâtiments) et permettra de financer l'ingénierie globale du projet Direct 2030 > 2050.

M. le Président demande s'il y a des questions : aucune question de l'assemblée ;

PRESENTS : 37

VOTANTS : 37

POUR : 37

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**OBJET** : Rénovation énergétique des bâtiments publics : Intensification et accompagnement - Règlement d'intervention et convention de maîtrise d'ouvrage délégué.

---

#### **RAPPORT N° 2022-06-081**

**Rapporteur : M. Maurice CHABROL, Vice-Président.**

Vu le projet DIRECT 2030 > 2050 soit Dordogne // Intensifier la rénovation énergétique des collectivités territoriales ;

Vu les outils déjà proposés par le SDE 24 pour sensibiliser et aider les collectivités à décider de la réalisation de travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments publics :

- Bilans de consommation
- Accompagnement au décret tertiaire
- Pré diagnostics et audits énergétiques pour la rénovation énergétique globale
- Notes d'opportunités, étude de faisabilité et contrat de développement territorial pour la chaleur renouvelable
- Cadastre solaires, notes d'opportunités et accompagnent administratif pour les énergies renouvelables

Vu la volonté d'intensifier la rénovation énergétique des bâtiments publics et le besoin exprimé par les collectivités d'un accompagnement à cette réalisation ;

Vu les outils proposés pour faciliter l'action et pérenniser la rénovation :

- Maîtrise d'ouvrage déléguée
- Intracting
- Formation à l'usage des bâtiments publics
- Mutualisation des contrats de maintenance

Vu le projet de Règlement d'intervention définissant les outils et les modalités d'accompagnement du SDE 24 à l'intensification de la rénovation énergétique des bâtiments publics ;

Vu le projet de convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la collectivité et le SDE 24, définissant l'opération à réaliser (travaux, enveloppe financière, calendrier) et les modalités de réalisation.

Il est proposé au Comité Syndical de valider le règlement d'intervention et d'autoriser le Président à signer avec les Collectivités volontaires, la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la rénovation énergétique des bâtiments public.

M. le Président demande s'il y a des questions : aucune question de l'assemblée ;

PRESENTS : 37

VOTANTS : 37

POUR : 37

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

**OBJET** : Suivi des PCAET - Convention d'accompagnement

**RAPPORT N° 2022-06-082**

**Rapporteur** : M. Maurice CHABROL, Vice-Président.

Vu l'adhésion du SDE 24 à l'AREC permettant aux EPCI du département de la Dordogne de bénéficier des données BEGES (Bilan énergétique et gaz à effet de serre),

Vu le contrat du SDE 24 avec Energies demain permettant de mettre à disposition l'outil de suivi Prosper Action,

Vu l'ingénierie mise à disposition par le SDE 24 aux collectivités porteuses de PCAET,

Vu les marchés passés avec des bureaux d'études spécialisés et mis à disposition des EPCI intéressés,

Vu l'avancement des PCAET sur les 12 territoires suivis et sur le Sycoteb,

Il est proposé au Comité Syndical de :

- Mettre à disposition un dispositif numérique de suivi des actions et de l'avancée stratégique des PCAET, fournir la donnée d'état des lieux BEGES et animer le réseau des producteurs de données
- Animer le réseau des référents PCAET en parallèle de l'animation d'un groupe de travail avec les experts de la transition
- Proposer un soutien technique à l'établissement du bilan à mi-parcours, appuyé pour les territoires intéressés par un bureau d'études spécialisé, par avenant à la convention
- Proposer un soutien à la révision du PCAET, via le recrutement d'un bureau d'études, par avenant à la convention
- Autoriser le Président à faire appliquer le tarif annuel de la convention, proportionnel à la population du territoire (70%) et au nombre de communes du territoire PCAET (30%), soit en considérant les chiffres 2022 :

Territoire	Tarifs
Sycoteb	7 389 €
CAGP	6 959 €
CCDB	1 094 €
CCPR	2 031 €
CCICP	1 397 €
CCILAP	1 359 €

CCIVS	1 409 €
CCPL	1 269 €
CCPN	1 442 €
CCSPN	1 208 €
CCTPNTH	2 041 €
CCVDFB	927 €
CCVH	1 476 €

M. le Président demande s'il y a des questions : aucune question de l'assemblée ;

PRESENTS : 37

VOTANTS : 37

POUR : 37

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

**OBJET** : Présentation des CRAC Gaz – GRDF

**RAPPORT N° 2022-06-083**

**Rapporteur** : Mme Camille BOULLEVEAU, Directrice Générale des Services,

La distribution publique du gaz naturel sur le territoire de 84 communes de Dordogne a été confiée à GRDF par trois contrats de concession les 6 février 2004 (82 communes), 23 janvier 2009 (Nantheuil) et 19 mars 2015 (Saint Barthélémy de Bussière) pour une durée de 30 ans. Conformément à l'article 32 du cahier des charges du contrat, « *le concessionnaire est tenu de remettre un compte rendu annuel faisant état au cours de l'année des évolutions de la concession.* » C'est ainsi que sont abordés la maintenance des ouvrages, la sécurité des personnes et des biens, la qualité du service, les aspects économiques de la concession ainsi que les différentes actions menées par GRDF en matière de solidarité et de biodiversité.

Les comptes rendus d'activité de ces concessions pour l'année 2021 ont été présentés dans les locaux du SDE24 le 07 juillet 2022.

Il est proposé au Comité Syndical de prendre acte des rapports des concessions GRDF de l'année 2021.

M. le Président demande s'il y a des questions : aucune question de l'assemblée ;

PRESENTS : 37

VOTANTS : 37

POUR : 37

Le Comité Syndical prend acte des rapports de GRDF de l'année 2021.

**OBJET : Présentation des CRAC Gaz – Antargaz**

---

**RAPPORT N° 2022-06-084**

**Rapporteur : Mme Camille BOULLEVEAU, Directrice Générale des Services,**

Quatre contrats de concessions d'une durée de 30 ans ont été établis entre ANTARGAZ et le SDE 24, le 4 janvier 2007 (5 communes), le 10 juin 2011 (14 communes), le 20 février 2014 (9 communes) et une révision en 2017 d'un contrat de concession avec FINAGAZ du 20 février 2014 (9 communes) à la suite d'une fusion-absorption.

ANTARGAZ dessert aujourd'hui 13 communes en gaz propane.

Conformément aux articles 42 et 53 du Cahier des charges, (respectivement pour Antargaz et Finagaz) le Compte rendu annuel fait l'objet d'un rapport comportant notamment les comptes afférant à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service fourni.

Ce rapport intègre les éléments techniques juridiques, financiers et commerciaux. Il est transmis à l'autorité concédante sur support informatique avant de lui être présenté par le concessionnaire.

Les comptes rendus d'activité de ces concessions pour l'année 2021 ont été présentés au SDE 24 dans les locaux du SDE 24 le 23 août 2022.

Il est proposé au Comité Syndical de prendre acte des rapports des concessions ANTARGAZ de l'année 2021.

M. le Président demande s'il y a des questions : aucune question de l'assemblée ;

PRESENTS : 37

VOTANTS : 37

POUR : 37

Le Comité Syndical prend acte des rapports de concessions ANTARGAZ de l'année 2021.

**OBJET : Présentation des CRAC Gaz – Primagaz**

---

**RAPPORT N° 2022-06-085**

**Rapporteur : Mme Camille BOULLEVEAU, Directrice Générale des Services,**

Un contrat de concession d'une durée de 30 ans a été établi entre PRIMAGAZ et le SDE 24 le 4 janvier 2007 (3 communes). Aujourd'hui PRIMAGAZ dessert une commune en gaz propane.

Conformément à Article 30 du cahier des Charges, « *chaque année, le concessionnaire présente à l'autorité concédante un compte rendu d'activité pour l'année écoulée* », c'est ainsi que sont abordés la maintenance des ouvrages, la sécurité des personnes et des biens, la qualité du service, les aspects économiques de la concession ainsi que les différentes actions menées par PRIMAGAZ en matière de solidarité et de biodiversité.

Le compte rendu d'activité de cette concession pour l'année 2021 a été présenté en visio-conférence le 24 août 2022.

Il est proposé au Comité Syndical de prendre acte du rapport de concession PRIMAGAZ de l'année 2021.

M. le Président demande s'il y a des questions : aucune question de l'assemblée ;

PRESENTS : 37

VOTANTS : 37

POUR : 37

Le Comité syndical prend acte du rapport de concession PRIMAGAZ de l'année 2021.



**OBJET : Présentation du CRAC Électricité - Enedis et EDF**

**RAPPORT N° 2022-06-086**

**Rapporteur : Mme Camille BOULLEVEAU, Directrice Générale des Services,**

Vu l'article L 1411-3 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente signé le 19 décembre 2019,

Considérant qu'Enedis et EDF ont remis le Compte Rendu Annuel de Concession 2021 le 30 mai 2022, et l'ont présenté au SDE 24 le 6 juillet 2022,

Le contrôle concession réalisé avec l'assistance de Naldéo Stratégies Publiques en 2021, portant sur l'exercice 2020, première année du nouveau de concession, a détecté un problème au niveau des dotations aux amortissements réalisées par Enedis.

Le rapport de contrôle sur la valorisation des ouvrages montre que « Le concessionnaire ne dote pas d'amortissement industriel du financement du concédant sur les canalisations basse tension et les postes HTA/BT situés en zones d'électrification rurale, considérant qu'il n'aura pas à en assurer le renouvellement nonobstant l'article 10 du précédent contrat de concession qui était en vigueur jusqu'à fin 2019 et nonobstant l'article 11 du nouveau contrat de concession considérant à tort que les ouvrages réalisés devront être renouvelés par l'autorité concédante ».

Les amortissements de dépréciation constatent la perte de valeur des biens au cours de leur vie. Le concessionnaire a l'obligation de constater l'usure de ces biens, et la perte de valeur associée.

Les amortissements industriels sont constitués en prévision du renouvellement des ouvrages. Ils sont dotés chaque années et inscrits au passif du bilan. Ils constituent des charges et impactent le compte de résultat en diminuant le résultat d'exploitation.

On constate, à fin 2020, pour les investissements réalisés par le SDE sur la concession, un écart de 164,6 M € entre les amortissements de dépréciation et les amortissements industriels.

Ces pratiques comptables sont réalisées par Enedis à l'échelle nationale, elles ne sont pas conformes au cahier des charge de concession.

Il est proposé au Comité Syndical de refuser d'acter le rapport de concession d'électricité d'ENEDIS et d'EDF de l'année 2021 et de dénoncer les pratiques comptables d'Enedis, non conformes au cahier des charges, en matière d'amortissement industriel des financements du concédant.

M. le Président demande s'il y a des questions : aucune question de l'assemblée ;

PRESENTS : 37

VOTANTS : 37

POUR : 37

Le Comité Syndical refuse d'acter le rapport de concession d'électricité d'ENEDIS et d'EDF de l'année 2021 et dénonce les pratiques comptables d'Enedis, non conformes au cahier des charges, en matière d'amortissement industriel des financements du concédant.

**OBJET** : Commission Consultative Paritaire - Désignation d'un nouveau membre.

**RAPPORT N° 2022-06-087**

**Rapporteur** : M. Philippe DUCENE, Président,

Vu la délibération en date du 29 octobre 2020, ayant décidé que la Commission Consultative Paritaire (CCP) serait composée d'un nombre égal de délégués du Syndicat et de représentants des EPCI du département de la Dordogne : le Président et l'ensemble des Vice-Présidents ainsi que 4 membres du SDE 24 (20 représentants) et un représentant par EPCI (20 représentants).

Vu le courrier de Madame Claudine FAURE du 14 mai 2022 annonçant son souhait de démissionner de ses fonctions de vice-présidente du SDE 24.

Considérant l'élection de Madame Flore BOYER par délibération en date du 1<sup>er</sup> juin 2022, comme Vice-Présidente en charge du secteur 14 en remplacement de Madame Claudine FAURE.

Il est proposé au Comité Syndical de désigner Madame Flore BOYER pour siéger à la CCP en remplacement de Madame Claudine FAURE et de valider la nouvelle composition.

M. le Président demande s'il y a des questions : aucune question de l'assemblée ;

PRESENTS : 37

VOTANTS : 37

POUR : 37

Madame Flore BOYER est désignée pour siéger à la CCP en remplacement de Madame Claudine FAURE, la nouvelle composition ci-dessous est validée par le Comité Syndical.

Président Philippe DUCENE	VP 11 Dominique CAILLOU - secteur 11
VP 1 Lionel ARMAGHANIAN - secteur 1	VP 12 Pierre CHEVALIER - secteur 12
VP 2 Maurice CHABROL - secteur 8	VP 13 Flore BOYER - secteur 14
VP 3 Serge MAZE - secteur 2	VP 14 Gilbert DE MIRAS - secteur 15
VP 4 Alain CASTANG - secteur 13	VP 15 Jean Marie THOMAS - secteur 6
VP 5 Bernard FAGET - secteur 3	Florence GAUTHIER Plazac
VP 6 Alain MARTY - secteur 4	Dominique BOUSQUET Terrasson
VP 7 Huguette VILLARD - secteur 5	Eric GARNIER Saint Geyrac
VP 8 Jean Pierre LACOSTE - secteur 7	Clovis TALLET St Crépin d'Auberoche
VP 9 Béatrice HAGEMAN - secteur 9	
VP 10 Alain BUFFIERE - secteur 10	1 représentant par EPCI = 20

**OBJET :** Commission Consultative des Services Publics Locaux – Désignation d'un nouveau membre.

**RAPPORT N° 2022-06-088**

**Rapporteur :** M. Philippe DUCENE, Président,

- Vu la délibération en date du 29 octobre 2020, fixant la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).
- Vu le courrier de Madame Claudine FAURE du 14 mai 2022 annonçant son souhait de démissionner de ses fonctions de vice-présidente du SDE 24.
- Considérant la demande de Madame Claudine FAURE de ne plus siéger à la CCSPL,
- Considérant la candidature de Monsieur Alain BUFFIERE présent dans la salle,

M. le Président demande s'il y a d'autre candidature : pas d'autre candidature, il est proposé au Comité Syndical de désigner M. Alain BUFFIERE pour siéger à la CCSPL en remplacement de Madame Claudine FAURE.

PRESENTS : 37

VOTANTS : 37

POUR : 37

Monsieur Alain BUFFIERE est désigné pour siéger à la CCSPL en remplacement de Madame Claudine FAURE.

**OBJET :** Tableau des effectifs - Mise à jour

**RAPPORT N° 2022-06-089**

**Rapporteur :** M. Pierre CHEVALIER, Vice-Président,

Un adjoint technique ayant été admis au concours d'agent technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, il est proposé au Comité Syndical de créer le poste correspondant d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et de valider le tableau des effectifs ci-dessous :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1 <sup>ER</sup> OCTOBRE 2022									
FILLIERE TECHNIQUE					FILLIERE ADMINISTRATIVE				
CATEGORIES	GRADES	TITULAIRE	CONTRACTUE	NON POURVU	CATEGORIES	GRADES	TITULAIRE	CONTRACTUE	NON POURVU
A	Ingénieur en chef	2			A	Attaché hors classe	1		
A	Ingénieur principal	3			A	Attaché hors classe détaché sur emploi fonctionnel			
A	Ingénieur	2			A	Attaché	1		1
B	Technicien principal de 1ère cl.	2			B	Rédacteur principal de 2ème cl.	1		
B	Technicien principal de 2ème cl.	1			B	Rédacteur	1	1	
B	Technicien	2	2	4	C	Adjoint administratif principal de 1ère cl.	6		1
C	Agent de maîtrise principal			1	C	Adjoint administratif principal de 2ème cl.	1		2
C	Agent de maîtrise	2		1	C	Adjoint administratif	7	1	1
C	Adjoint technique principal de 2ème cl.	4		1					
C	Adjoint technique	14	10	2					
	<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>12</b>				<b>18</b>	<b>2</b>	

M. le Président demande s'il y a des questions : aucune question de l'assemblée ;

PRESENTS : 37

VOTANTS : 37

POUR : 37

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

**OBJET : Budget Général – Décision modificative**

---

**RAPPORT N° 2022-06-090**

**Rapporteur : M. Dominique DURAND, membre du bureau, délégué en charge des finances,**

Après présentation de la décision modificative du BUDGET GENERAL par Monsieur Dominique DURAND,

M. le Président demande s'il y a des questions : aucune question de l'assemblée ;

PRESENTS : 37

VOTANTS : 37

POUR : 37

La décision modificative du budget général est adoptée à l'unanimité.

**OBJET : Biens informatiques réformés – Déclassement**

---

**RAPPORT N° 2022-06-091**

**Rapporteur : Mme Camille BOULLEVEAU, Directrice Générale des Services,**

Il y a lieu de mettre à la réforme et sortir de l'inventaire comptable un certain nombre de biens informatiques vétustes ou irréparables (voir annexe).

Ces biens ne fonctionnent plus de manière satisfaisante ou sont dotés d'un système d'exploitation trop ancien qui ne sont plus maintenus (windows XP ou 7) et présentent un risque important pour la sécurité du système informatique du SDE 24.

Ces biens sont amortis comptablement.

Pour les ordinateurs qui le permettent, une suite éducative sera installée après écrasement des données et les PC seront remis aux écoles ayant participé au concours écoloustics.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à réformer le matériel listé en annexe du procès-verbal et de le sortir de l'inventaire.

M. le Président demande s'il y a des questions : aucune question de l'assemblée ;

PRESENTS : 37

VOTANTS : 37

POUR : 37

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

**OBJET** : Orages Ribéracois – Programme spécifique

**RAPPORT N° 2022-06-092**

**Rapporteur** : Mme Camille BOULLEVEAU, Directrice Générale des Services,

Vu les dégâts constatés sur environ 830 luminaires répartis sur 14 communes lors de l'orage en Ribéracois du 20 juin 2022 et estimés à 1,4 millions d'euros,

Vu le règlement d'intervention de la nouvelle donne éclairage public,

Considérant qu'il convient de remettre en état ces points lumineux,

Il est proposé au Comité Syndical de mettre en place le plan d'action suivant :

- 2 tranches de travaux de 700 000 € (sur 2 années),
- Priorisation des interventions,
- 8 dossiers par an,
- Dans le cadre des travaux coordonnés d'effacement : prise en charge des foyers à 100% par le SDE 24, pour le reste (réseau souterrain, armoire, candélabre, ...) 45 – 55 %

Un programme spécifique permettra de suivre ce plan d'action.

M. le Président demande s'il y a des questions : aucune question de l'assemblée ;

PRESENTS : 37

VOTANTS : 37

POUR : 37

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

**OBJET** : Budget annexe éclairage public – Décision modificative

**RAPPORT N° 2022-06-093**

**Rapporteur** : Monsieur Dominique DURAND, membre du bureau, délégué en charge des finances.

Après présentation de la décision modificative du BUDGET annexe Eclairage Public par Monsieur Dominique DURAND.

M. le Président demande s'il y a des questions : aucune question de l'assemblée ;

PRESENTS : 37

VOTANTS : 37

POUR : 37

La décision modificative du budget annexe éclairage public est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 12H30.

Les Secrétaires de séance,  
**Gilbert DE MIRAS**



Le Président du SDE24,  
**Philippe DUCENE**

